

# PACK SECURITE IMMOBILIERE PASS GRL®

## Propriétaire bailleur individuel

Code : 528

Intermédiaire : Cabinet LASSUREUR *proposition d'assurance*

Affaire nouvelle  Remplacement Contrat N° ..... Sociétaire N° .....

Date d'effet demandée : ..... Echéance : 1<sup>er</sup> janvier

COTISATION ANNUELLE TTC PAYABLE D'AVANCE :  Par chèque à l'ordre de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE  Par prélèvement le 5 du mois

**SOUSCRIPTEUR - ASSURE**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... TEL : .....

**DESIGNATION DES BIENS DONNES EN LOCATION – LOCAUX D'HABITATION**

Nom – Prénom du (des) locataire(s) : .....

N° PASS-GRL® : ..... Date : ..... Date d'effet du bail : ...../...../.....

Adresse du bien : Rue ..... Bât. ....

Appartement ..... Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....

Montant du loyer mensuel : ..... €

Montant des charges mensuelles : ..... €

TOTAL (loyer mensuel, charges et taxes comprises : ..... €

**DIVERS**

- Avez-vous fait établir un état des lieux lors de la conclusion du bail ?  OUI  NON

- Le précédent contrat a-t-il été résilié par l'assureur ?  NON  OUI  pour sinistre  pour non paiement  pour autre cause

<b>GARANTIES DEMANDEES ET COTISATION</b>			
<input type="checkbox"/>	<b>FORMULE 1</b> GARANTIES PASS-GRL® (GARANTIES LOYERS IMPAYES & CONTENTIEUX LOCATIF ET DETERIORATIONS IMMOBILIERES) montant des loyers et charges annuels déclarés	..... €	x 2,50 % ..... €
<input type="checkbox"/>	<b>FORMULE 2</b> GARANTIES PASS-GRL® + PROTECTION JURIDIQUE montant des loyers et charges annuels déclarés	..... €	x 2,50 % + 25 € ..... €
<input type="checkbox"/>	<b>FORMULE 3</b> GARANTIES PASS-GRL® + PROTECTION MULTIRISQUE DES BIENS montant des loyers et charges annuels déclarés	..... €	x 2,50 % + 50 € ..... €
<input type="checkbox"/>	<b>FORMULE 4</b> GARANTIES PASS-GRL® + PROTECTION JURIDIQUE + PROTECTION MULTIRISQUE DES BIENS montant des loyers et charges annuels déclarés * + cotisation Attentats selon surtaxe en vigueur	..... €	x 2,50 % + 75 € ..... € + frais de gestion 12 €

**Le souscripteur déclare :**

- avoir obtenu de ses locataires un passeport PASS-GRL® délivré depuis moins de trois mois au moment de la souscription du bail et que le montant de la location est inférieur ou égal à celui fixé par ledit passeport,
  - avoir vérifié l'exactitude des déclarations faites par le locataire ayant permis d'établir le passeport PASS-GRL® (identité du locataire, montants déclarés : avis d'imposition, revenus mensuels : salaires, prestations familiales hors APL, ALS, ALF, montants des allocations logement venant en déduction du loyer (APL, ALS, ALF...)).
  - que le bail signé est conforme aux textes en vigueur et comporte une clause de solidarité en cas de pluralité de locataires ainsi qu'une clause résolutoire de plein droit pour défaut de paiement,
  - que, s'agissant d'un locataire en place, il a vérifié que le bail relatif au lot garanti a au moins 6 mois d'antériorité ; que le locataire n'a pas connu d'incident de paiement durant ladite période de 6 mois et que le locataire est à jour des loyers, charges et taxes locatives, le locataire étant réputé détenir un passeport PASS-GRL® sous la réserve du respect des ces trois conditions cumulatives.
  - il n'a enregistré aucun litige avec ces locataires au cours des 12 derniers mois.
- Le souscripteur reconnaît que toutes les déclarations figurant sur le présent document serviront de base au contrat, qu'elles sont sincères et, à sa connaissance, exactes.  
Toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle, toute omission ou déclaration inexacte du souscripteur sur les circonstances du risque entraînent l'application des sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances.

Conformément à l'article L 112-9-1 du Code des Assurances, toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. Dans ce cas, le souscripteur doit adresser sa demande à la MUTUELLE ALSACE LORRAINE selon le modèle de lettre suivant : « Je soussigné ..... (nom, prénom) demeurant ... (adresse du souscripteur) déclare renoncer au contrat d'assurance n° .. (inscrire le numéro) que j'ai souscrit le ..... (date). Date ..... Signature du souscripteur. »

Fait à .....

Signature du Souscripteur  
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature du collaborateur

Le .....



# COMMENT SOUSCRIRE ?

## 1. GARANTIE FINANCIERE **PASS GRL**<sup>®</sup>

### 1.1. La démarche du propriétaire bailleur individuel, au moment de la location (locataire entrant) :

**Votre locataire doit vous présenter un passeport PASS-GRL<sup>®</sup> daté de moins de 3 mois :**

- comportant les photocopies de ses bulletins de salaire, avis d'imposition, justificatifs de prestations sociales... qui ont permis de compléter la demande de passeport **PASS-GRL<sup>®</sup>**
- vérifiez l'exactitude des déclarations faites par le locataire ayant permis d'établir le passeport PASS-GRL<sup>®</sup> (identité du locataire, montants déclarés : avis d'imposition, revenus mensuels : salaires, prestations familiales hors APL, ALS, ALF, prestations sociales...)
- Conservez **impérativement** tous ces documents, ils vous seront demandés en cas de sinistre

**A noter :** vous ne devez exiger aucune caution personne physique ou morale de votre locataire à l'entrée dans le logement et ce, quelle que soit sa situation professionnelle.

**Si votre locataire n'a pas le passeport PASS-GRL<sup>®</sup>,** vous pouvez lui proposer de l'obtenir sur le site GRL Gestion : <http://www.grlgestion.fr> ou [www.passgrl.fr](http://www.passgrl.fr).

### 1.2. Particularité pour le locataire déjà en place :

Le passeport PASS-GRL<sup>®</sup> **n'est pas exigé** pour un locataire en place si :

- il est à jour du paiement de ses loyers, charges et taxes locatives,
- il n'a pas connu d'incident dans le règlement de ses loyers au cours des 6 derniers mois,
- le bail relatif au lot mis en garantie **est souscrit depuis au moins 6 mois.**

## 2. COMPLETER INTEGRALEMENT LA PROPOSITION D'ASSURANCE

## 3. CHOIX DE LA FORMULE A GARANTIR SUIVANT LA GRILLE TARIFAIRE SUIVANTE

FORMULES	GARANTIES	COTISATION T.T.C.
<b>1</b>	<b>PROTECTION FINANCIERE PASS-GRL<sup>®</sup></b> (GARANTIES LOYERS IMPAYES & CONTENTIEUX LOCATIF ET DETERIORATIONS IMMOBILIERES)	<b>2,50 % du montant des loyers et charges annuels déclarés</b>
<b>2</b>	<b>PROTECTION FINANCIERE PASS-GRL<sup>®</sup></b> + <b>PROTECTION JURIDIQUE</b>	<b>25 € + 2,50 % du montant des loyers et charges annuels déclarés</b>
<b>3</b>	<b>PROTECTION FINANCIERE PASS-GRL<sup>®</sup></b> + <b>PROTECTION MULTIRISQUE DES BIENS</b>	<b>50 €* + 2,50 % du montant des loyers et charges annuels déclarés</b>
<b>4</b>	<b>PROTECTION FINANCIERE PASS-GRL<sup>®</sup></b> + <b>PROTECTION JURIDIQUE</b> + <b>PROTECTION MULTIRISQUE DES BIENS</b>	<b>75 €* + 2,50 % du montant des loyers et charges annuels déclarés</b>

\* + cotisation Attentats selon surtaxe en vigueur  
+ frais de gestion 12 €

## 4. NOUS ADRESSER LA PROPOSITION D'ASSURANCE DUMENT COMPLETEE ET SIGNEE.